



GRIPPE AVIAIRE

Le 24 janvier 2021

Suite à la déclaration d'un foyer de "grippe aviaire" sur la commune de Grenade, nous avons reçu à la mairie un préfectoral en date du 21 janvier 2021 qui définit les conduites à tenir.

Notre commune de le Burgaud fait partie de la zone de surveillance de 10 km, ce qui implique différentes mesures à respecter aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

Plus d'informations sur

[Télécharger le fichier «Cp IAHP valide MAA.pdf» \(1.5 Mo\)](#)

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-elevage-foret-et-developpement-rural/Informations-elevages-par-maladies/Influenza-aviaire2/Influenza-aviaire-Point-de-situation-du-23-janvier-2021>